



**CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE
DE GEMBOUX**

Nos chartes du Consommateur

LA RENOVATION D'UN GAZON

Février 2005

Damien DENAYER

*Cette charte vous permettra aisément de vérifier la
conformité avec les devis d'entrepreneurs.*

*N'hésitez pas à nous contacter
pour de plus amples informations*

Vitrine Gazon de Wallonie



Avec le soutien du Ministère de la Région wallonne - Direction Générale de l'Agriculture

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX 081/62 52 30 fax 081/61 00 47 cthsecretariat@skynet.be

Vu la disparité dans les pratiques et les procédures de rénovation d'une surface engazonnée, nous proposons, d'une manière la plus complète possible, toutes les opérations indispensables pour la régénération d'une surface engazonnée durables et de qualité répondant à la fois aux attentes des clients et à l'utilisation des ces surfaces engazonnées.

Le document ci-après se compose de deux parties bien distinctes mais tout à fait indissociables :

**A - L'ETUDE PREALABLE A LA REMISE D'UN DEVIS
ET A LA REALISATION DES TRAVAUX**

Page 2

B - LA RENOVATION D'UN GAZON

Page 5



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



ETUDE PREALABLE A LA REMISE D'UN DEVIS ET A LA REALISATION DES TRAVAUX

1. Examen visuel approfondi de la parcelle afin d'établir un bilan général de la surface engazonnée et déterminer les causes de sa dégradation. Cet examen visuel concerne aussi bien l'esthétique du tapis végétal de graminées que l'état de leur système racinaire. C'est cet examen visuel approfondi qui va déterminer le choix des opérations de rénovation ; dans certains cas toutes seront nécessaires alors que d'en d'autres cas l'une ou l'autre seulement seront à réaliser.

- Observation de la planéité du sol
- Détermination du type de végétation recouvrant la surface à rénover,
 - les graminées présentes sont elles sauvages ou semées,
 - les dicotylédones présentes peuvent nous donner des indications sur les qualités du sol en place :

Quelques exemples :

- certaines renoncles (*Ranunculus*) dans les endroits humides,
 - le coquelicot (*Papaver rhoeas* L.) dans les sols calcaires,
 - la lamsane (*Lamproloma communis* L.) dans les terrains frais et bien fumés,
 - la morelle noire (*Solanum nigrum* L.) dans les terres richement fumées,
 - le mouron des oiseaux (*Stellaria media* L.) et la petite ortie (*Urtica urens* L.) dans les sols riche en azote,
 - la prêle des champs (*Equisetum avense* L.) dans un sol sablonneux humide, pauvre, légèrement calcaire et pauvre en phosphore et en potassium,
 - la prêle des marais (*Equisetum palustre* L.) dans un terrain humide et pauvre,
 - le liseron des champs (*Convolvulus arvensis* L.) dans les sols secs et calcaires,
 - le plantain à larges feuilles (*Plantago major* L.) dans les sols tassés, fertiles et de préférence riches en calcaire.
- Inventaire des zones particulières : humides, sèches, couleur de la terre, composition botanique très différents de l'ensemble, présence de restes de végétation ou de végétation ligneuse, ...

2. Détermination du type d'utilisation du gazon :

- **L'utilisation agrément**, la plus courante, concerne les pelouses de loisirs, publiques ou privées, soumises à un piétinement modéré et toujours sur des gazons en période de végétation active.
- **L'utilisation ornement** concerne les gazons pour lesquels on recherche prioritairement des qualités esthétiques et qui, en terme de fréquentation, sont très peu, voire pas du tout, soumis à du piétinement.
- **L'utilisation sport** correspond à celle des terrains de sport, soumis à un piétinement intensif pendant l'hiver.



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



3. Analyses du sol (chimique et physique)

Ces analyses seront réalisées par un laboratoire de référence (liste non-exhaustive ci-dessous).

Seule une prise d'échantillon précise et rigoureuse sera représentative du sol en place. Celle – ci peut être réalisée par le laboratoire ou selon le mode opératoire suivant ;

Avec une bêche, on prélève une tranche de sol de quelques centimètres d'épaisseur sur 15 centimètres de hauteur, on mélange les différents prélèvements (environ 10 par 100 m²) dans un seau propre (sans reste d'engrais, de déchets organiques, de produits phytos,...) afin d'éviter toute contamination de la terre. Après avoir éliminer les débris végétaux et les gros cailloux, on retire environ 500 grammes que l'on place dans un sac propre type sac de congélation, on ligature et on identifie l'échantillon à l'encre indélébile. Enfin, on le fait parvenir au laboratoire. De plus, le(s) échantillon(s) seront accompagnés d'une lettre de demande d'analyse précisant la surface et la nature (= gazon) de la parcelle.

Remarques :

- Si la parcelle à analyser n'est pas uniforme (partie plus ou moins humide ou de constitution différente ou à sous-sol différent,...), il faut prélever un échantillon distinct dans chaque partie.
- La prise d'échantillons ne peut être effectué en sol trempé, gelé, trop sec ou enneigé. Un prélèvement par temps trop chaud peut provoquer des modifications dans les mesures.
- Éviter le contact de la terre avec les mains à cause du sodium provenant de la transpiration.
- Ne pas fumer lors du prélèvement, les cendres étant très riches en minéraux

L'interprétation des résultats d'analyses doit se faire en tenant compte du type d'utilisation du gazon.

Ces interprétations conseillent :

- le type et la quantité d'amendement nécessaire pour corriger la texture et la structure,
- les matières organiques,
- la correction du pH,
- la fumure de fond et les engrais nécessaires pour corriger le niveau de fertilité du sol.

Les laboratoires :

- les stations provinciales d'analyses -

Province de Liège

Station Provinciale d'Analyses Agricoles

Contact : Dominique VANVYVE

Rue de Dinant, n°110 - 4557 Tinlot-Scry

Tél. : 085/27.86.10 - Fax : 085/51.26.66

Site Internet: <http://www.prov-liege.be/spaa/>

Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



Province du Hainaut

Laboratoires de pédologie et de fertilisation du CARAH

Contact : Louis - Marie BLONDIAU

Rue Paul Pastur, n°11 - 7800 Ath

Tél. : 068/26.46.73 - Fax : 068/26.46.99

Site Internet: <http://www.carah.be>

Province du Brabant wallon

Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité

Contact : Pierre COUTISSE

Rue Saint - Nicolas, n°17 - 1310 La Hulpe

Tél. : 02/656.09.70 - Fax: 02/652.03.06

Province de Luxembourg

Centre d'Information Agricole de la Province de Luxembourg

Contact : Didier VANDER VENNET

Horritine, 1 - 6600 Michamps - Bastogne

Tél.: 061/21.08.24 - Fax : 061/21.08.40

Province de Namur

Laboratoires de l'Office Agricole de la province de Namur

Contact : Jacques BALON

Château Saint-Quentin - 5590 Ciney

Tél. : 083/23.16.32 - Fax : 083/21.81.18

- les autres -

Phytalis

Rue Baty de Fleurus, 59

5030 Gembloux

Tél. : 081/61.24.14 / Fax : 081/61.59.91

E-mail : info@phytalis.be

Site Internet: www.phytalis.be

Service Pédologique de Belgique

Willem de Croylaan, 48

3001 Leuven-Heverlee

Tél. : 016/31.09.22 / Fax : 016/22.42.06

E-mail: info@bdb.be

Site Internet: <http://www.bdb.be/fr/>

Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



LA RENOVATION D'UN GAZON

A. La réalisation des travaux :	page 5
1. Traitement anti-mousse	page 6
2. Désherbage sélectif	page 6
3. Décompactage	page 6
4. Apport et incorporation des matériaux correcteurs	page 7
5. Reprise des déformations	page 8
6. Choix du mélange de graminées	page 9
7. Semis de regarnissage	page 10
8. L'entretien après le semis	page 10
9. Le constat d'achèvement des travaux	page 11
10. Mise en service de la surface engazonnée	page 11
B. L'entretien	page 12
1. La tonte	page 12
2. La fertilisation	page 12
3. Le roulage	page 13
4. le désherbage sélectif	page 13
5. l'aération	page 13



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



A. La réalisation des travaux

La réalisation d'une, plusieurs ou de toutes ces opérations devra impérativement se faire en période de végétation active hors période de stress climatique (chaud, froid, sec, gel,...) c'est-à-dire en moyenne de avril à mi-juin et de fin août à fin septembre.

1. Traitement anti-mousse

Pulvérisation ou épandage d'un produit anti-mousse. Afin de vous aider dans le choix du produit, nous vous invitons à utiliser la fonction de recherche de la base de données « produits phytosanitaires utilisés en espaces verts », accessible via le site internet www.cthgx.be.

Dès que les mousses sont atteintes par le traitement (=complètement noircie), il faut régénérer en 1 ou 2 passages en fonction du niveau d'infestation par les mousses afin d'en enlever le maximum.

Les mousses disparues, il faudra agir sur les causes de leur développement : acidité, asphyxie du sol, manque de lumière, excès d'humidité, tontes trop rases, fertilisation manquante ou trop irrégulière, sous peine de les revoir revenir très rapidement

2. Désherbage sélectif

Pulvérisation d'un herbicide sélectif composé de plusieurs substances actives différentes afin d'avoir un spectre d'efficacité le plus large possible. Le choix de l'herbicide sélectif à pulvériser doit se faire en fonction des adventices à éliminer. Afin de vous aider dans le choix du produit, nous vous invitons à utiliser la fonction de recherche de la base de données « produits phytosanitaires utilisés en espaces verts », accessible via le site internet www.cthgx.be.

Remarques relatives à la pulvérisation d'un produit sélectif :

- ne pas tondre les 4 à 5 jours qui précèdent la pulvérisation
- respecter les doses indiquées sur les étiquettes
- ne pas traiter en cas de vent (dérive du produit sur les plantes voisines)
- la majorité des herbicides sélectifs contenant au moins une phytohormone, les températures idéales de traitement sont 13°C minimum et 25°C maximum
- par temps chaud traiter le soir
- la majorité des produits commerciaux exigent un délai sans pluie de 6 heures après la pulvérisation
- attendre 4 à 5 jours avant d'effectuer la tonte suivante

3. Décompactage

L'observation du système racinaire (densité, profondeur et couleur) et un sondage du sol nous permettent d'apprécier le compactage ou non du sol en place.

Pour les petites surfaces ou localement sur des zones réduites, on utilise une fourche bêche que l'on enfonce verticalement avant de lui imprimer un léger mouvement pendulaire.

Pour les surfaces plus grandes, on utilise des décompacteurs automoteurs ou portés sur un tracteur équipé de pneus gazon, à lames ou à dents, dont la profondeur de travail est fonction de l'horizon compacté.



Vitrine Gazon de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



Dans le cas d'un sol à mauvaises qualités agronomiques :

- décompactage à des dents creuses,
- ramassage des carottes de terre extirpées,
- apport du matériau correcteur choisi en fonction des résultats d'analyse,
- passage d'une grille souple ou rigide pour étaler le matériau correcteur et remplir les trous.

Cette opération doit être réalisée sur un sol humide mais non détrempé.

4. Apport et incorporation des matériaux correcteurs (amendements et fumure de fond)

A titre indicatif, nous vous proposons dans le tableau ci-après les caractéristiques analytiques souhaitables de 3 qualités de terre végétales différentes. (Le Bulletin des gazons, septembre 2001, La terre végétale, Société Française des Gazons)

Le choix du type de terre sera fonction des niveaux de finition et d'entretien désirés des surfaces engazonnées :

- *Terre de qualité ordinaire* : destinée aux aménagements rustiques peu ou pas entretenus
- *Terre de qualité moyenne* : destinée aux aménagements courants entretenus régulièrement
- *Terre de qualité supérieure* : destinée aux aménagements soignés de prestige dont l'entretien est rigoureusement suivi à tous les niveaux : fertilisation, tonte, opérations mécaniques d'entretien, ...

Suivant les résultats de l'analyse du sol, on corrigera les défauts de texture de la terre végétale par l'apport d'un amendement physique et les caractéristiques chimiques par une fumure de fond, un amendement organique ou une correction du pH. Si les analyses de sol mettent en évidence les très mauvaises qualités du sol en place, en appliquant une méthode de rénovation, on ne pourra corriger que partiellement ces défauts et ce n'est qu'après plusieurs apports de matériaux correcteurs que l'on pourra tendre vers une composition adaptée à notre situation.

Le sable d'amendement doit avoir un diamètre compris entre 0.25 et 4 mm, une teneur en calcaire actif < 15 % , être exempt de sel et d'éléments fins.

La qualité et la quantité de sable sont directement dépendants des résultats de l'analyse granulométrique et des caractéristiques souhaitées.

L'analyse chimique nous renseigne sur la qualité et la quantité :

- d'engrais à mettre en œuvre en guise de fumure de fond ; Il est primordial que les engrais utilisés soient pauvres en chlore,
- d'amendement de correction de pH,
- d'amendement organique.



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



Caractéristiques	Terre ordinaire	Terre moyenne	Terre supérieure
Physique			
Diamètre maximal=D max.	≤ 100 mm	≤ 63.5 mm	≤ 20 mm
Fraction 2mm / D max.	≤ 70%	≤ 50%	≤ 30%
Terre fine < à 2 mm			
Argile	5 à 40 %	5 à 30 %	5 à 20 %
Limon	5 à 90 %	5 à 75 %	5 à 50 %
Sable	≤ 90 %	15 à 90 %	35 à 90 %
Physico-chimique			
pH(eau)	4.5 à 9	5.5 à 8.5	6.5 à 8
Calcaire total	≤ 50 %	≤ 35 %	≤ 20 %
Calcaire actif	≤ 20%	≤ 10 %	≤ 5 %
Matière organique	1 à 6 %	1.5 à 4.5 %	2 à 3.5 %
Rapport C/N	8 à 14	8 à 12	8 à 10
Chimique (les valeurs indiquées sont en pour mille)			
Azote total [N]	≥ 0.80	≥ 1	≥ 1.2
Anhydride phosphorique [P] (état basique)	≥ 0.12	≥ 0.18	≥ 0.24
Anhydride phosphorique [P] (état acide ou neutre)	≥ 0.16	≥ 0.22	≥ 0.28
Potasse [k]	≥ 0.14	≥ 0.2	≥ 0.26
Magnésie [Mg]	≥ 0.08	≥ 0.01	≥ 0.12

5. Reprise des déformations

Rebouchage des trous et amélioration la planéité du sol :

- Tonte du gazon à 2 – 3 cm.
- Epandage d'un mélange terre-sable :70%-30% en volume.
Le sable d'amendement doit avoir un diamètre compris entre 0.25 et 4 mm, une teneur en calcaire actif < 15 % , être exempt de sel et d'éléments fins. La quantité totale nécessaire est fonction de l'importance des défauts de planéité et sera comprise entre minimum 3 et maximum 10 litres/ m² (=3 et 10 mm d'épaisseur) afin de ne pas étouffer le gazon.
- Etalage du mélange terre-sable avec une grille souple ou rigide ou une poutre pour assurer une répartition homogène et un bon remplissage des déformations.
- Roulage du sol. Les déformations importantes doivent être rebouchées en plusieurs couches, chaque couche étant impérativement roulée.

6. Choix du mélange de graminées

Le choix du mélange de semences est fait sur base de l'utilisation finale du gazon (rappel : définition des deux catégories d'utilisation au point A b) mais aussi en fonction des délais de repos entre la rénovation et l'utilisation de la surface engazonnée. En effet, si on veut garder une composition la plus proche possible de la composition initiale, il est possible de ressemer le même mélange que celui utilisé au semis (si on s'en souvient) mais le regarnissage demandera plus de



Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX
Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



temps. Par contre, dans la majorité des cas, on veut aller vite et regarnir rapidement le gazon, on travaillera donc avec des mélanges « rénovation » composé principalement ou exclusivement de plusieurs variétés de Ray-grass anglais type gazon à germination très rapide.

Les différences de prix au sein d'une même catégorie de mélange (ornement, agrément, rénovation,...) peuvent s'expliquer par les différences de composition mais aussi par la présence de variétés plus récentes et donc plus performantes. Les variétés de graminées à gazon évoluant régulièrement, certains pays (par exemple : France, Pays-Bas et Angleterre**) publient annuellement un catalogue officiel dans lequel sont notés, dans un tableau comparatif, les caractéristiques des variétés des graminées à gazon.

Les notations portent sur :

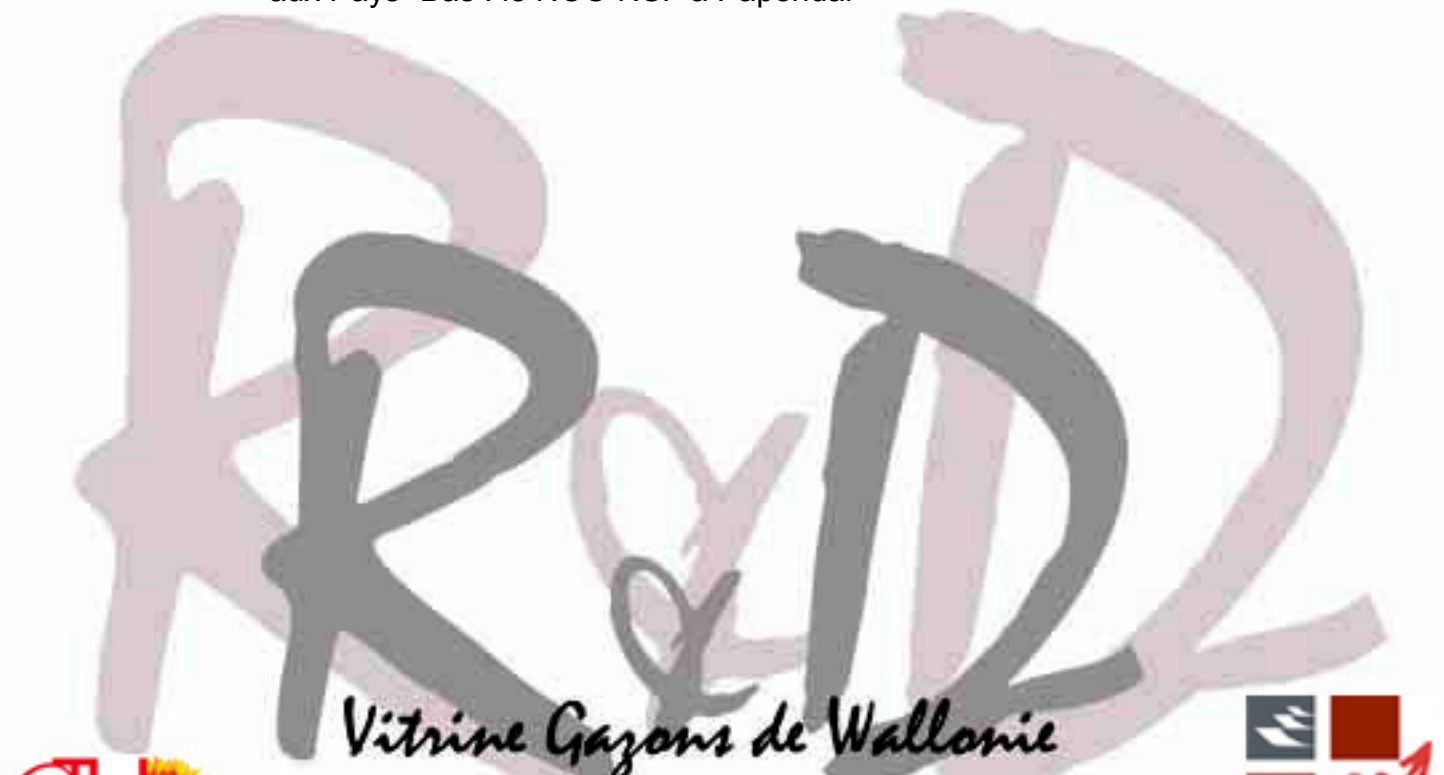
- l'aspect esthétique global,
- la finesse et la couleur du feuillage,
- la densité du gazon
- le comportement estival et hivernal,
- la tolérance au piétinement,
- la tolérance aux maladies,
- la pérennité,
- l'installation

Les variétés plus récentes présentent de meilleures notations et donc de meilleures qualités.

Les différences de prix s'expliquent également par le degré de pureté des mélanges. En effet, les mélanges « bon marché » ou « produits blancs » contiennent plus d'impuretés que les produits haut de gamme

**La dénomination des organismes responsables de la parution des catalogues officiels :

- en France : le GNIS, Groupement National Interprofessionnel des Semences à PARIS
- en Angleterre : le STRI, Sport Turf Research Institute, à Bingley
- aux Pays- Bas : le NOC-NSF à Papendal



Vitrine Gazon de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



7. Semis de regarnissage

Les meilleures périodes pour réaliser un semis de regarnissage sont avant l'été (avril à mi-juin) et après l'été (fin août à fin septembre), toutefois sous des conditions climatologiques clémentes, il est possible d'envisager de sursemer pendant les mois de juillet et août (hors chaleur et sécheresse et avec humidité) et plus tard en arrière saison. Le semis de regarnissage peut être réalisé soit en travaillant manuellement avec une griffe ou un régénérateur soit avec des machines adaptées aux dimensions de la surface à traiter : automotrices ou portées sur le trois points d'un tracteur équipé de pneus gazon.

Afin de garantir une répartition régulière et homogène des semences, il est conseillé de semer en 2 passages croisés formant un angle de 5 à 10°. Les semences seront enfouies dans les premiers centimètres du sol (1 à 2 cm maximum), recouvertes par le griffage ou par un apport léger (1 litre = 1 mm / m²) de sable de Rhin 0/2.

La quantité de semences à prévoir dépend de l'état du gazon à rénover mais varie en moyenne de 1 à 2.5 kg/ are.

Une fois les semences épandues de manière régulière, le sol est roulé par le passage d'un rouleau de maximum 1 à 2 kg/ cm de rouleau.

8. L'entretien après le semis

L'arrosage

La gestion de l'arrosage d'un sursemis est très difficile

En effet dès l'instant où on lui apporte de l'eau pour accélérer la germination du tapis végétal, il faudra gérer les apports en fonction des besoins dictés par les conditions climatiques jusqu'à ce que les plantules aient un système racinaire suffisamment développé pour s'auto – hydrater, ce qui signifie de 10 à 20 litres/ m² par arrosage avec une fréquence plus ou moins rapprochée en fonction de l'hygrométrie du sol.

Le choix d'une période de semis idéale propice à une bonne germination entraînant donc une levée homogène des jeunes plantules, nous apparaît plus facile à gérer.

Le roulage

Un roulage pourra être réalisé lorsque le gazon aura atteint 6 à 7 cm de hauteur de brin afin de raffermir le sol autour du nouveau système racinaire.

Le rouleau doit être un rouleau non vibrant dont le poids est de maximum 2 kg par centimètre de génératrice.

La tonte

La première tonte sera réalisée avec une tondeuse aux lames parfaitement affûtées lorsque le gazon (sursemis et gazon en place) aura une hauteur moyenne de 8 à 10 cm et la hauteur de coupe sera réglée entre 5 et 7 cm. Ensuite on diminue progressivement la hauteur de coupe pour arriver à la hauteur de tonte désirée : minimum 3 cm et maximum 6 cm.



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



La fertilisation

Le planning de fertilisation d'entretien démarre après la première tonte

9. Le constat d'achèvement des travaux

Dans un délai de 60 jours à compter de la date de sursemis du gazon, l'absence de gazon vivant sur une surface de 150 cm² d'un seul tenant peut donner lieu à des réserves. Ces réserves sont levées uniquement si la surface totale des zones sans gazon est inférieure à 0,05 % de la surface totale engazonnée. De plus, il faut s'assurer également que le gazon ne contiennent pas de dicotylédones.

10. Mise en service de la surface engazonnée

La mise en service de la surface engazonnée pourra avoir lieu après la période d'installation et d'enracinement du sursemis de gazon c'est-à-dire, en période de végétation active, en moyenne 1 à 2 mois après le semis.




Vitrine Gazon de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX
Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



B. L'entretien

1. La tonte

En période de croissance active, c'est l'une des opérations les plus importantes en vue de l'obtention d'un tapis de graminées esthétique, dense, homogène, résistant aux maladies, aux conditions climatiques et à la fréquentation.

En effet, les tontes entraînent des modifications de la croissance, du développement et de la physiologie des plantules de gazon.

La hauteur de tonte idéale varie autour de 3 cm en ayant toujours à l'esprit que plus on tond bas plus le gazon devient sensible à un manquement ou un défaut d'entretien. De manière à ne pas provoquer chez les graminées un stress physiologique dommageable pour le bon développement du gazon, il faut adapter la fréquence de coupe en fonction de la hauteur de tonte et de la repousse des brins de gazon et pour ce faire, on veille à ne jamais enlever plus de 30% de la hauteur des feuilles par tonte.

Exemple : pour une hauteur de tonte de 4 cm, il faut recouper le gazon quand les plantes atteignent 6 cm de hauteur.

La tonte est réalisée tant que le gazon pousse mais il est préférable de remonter la hauteur de coupe d'environ 1 centimètre avant les périodes de stress (été, hiver)

2. La fertilisation

La fertilisation d'entretien est indispensable afin de satisfaire les besoins physiologiques du gazon. En effet, sans apport régulier d'engrais, le gazon s'affaiblit, perd ses qualités esthétiques, devient rapidement incapable de limiter l'invasion des adventices, perd sa résistance au piétinement et aux différentes agressions (maladies, climat, fréquentation,...) et son pouvoir de régénération.

La maîtrise de la fertilisation est d'autant plus importante quand le gazon est sollicité (forte fréquentation), stressé (tontes basses) et qu'on exige de lui un aspect esthétique irréprochable.

Les besoins en éléments fertilisants des gazons d'ornement et d'agrément varient comme suit :

- pour l'azote, de 100 à 150 unités par hectare et par an,
- pour le phosphore, de 35 à 60 unités par hectare et par an,
- pour la potasse, de 70 à 150 unités par hectare et par an.

Cette quantité totale est à fractionner en minimum 3 apports : en avril-mai, fin juin et fin septembre- mi-octobre.

On peut utiliser des engrais avec des équilibres différents en fonction de l'époque d'épandage et du but recherché. Par exemple, fin juin, on peut apporter un engrais riche en potasse pour renforcer le gazon et le préparer aux conditions climatologiques chaudes et sèches.



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be



3. Le roulage

Le roulage est une opération nécessaire mais non indispensable à pratiquer dans certaines conditions parfaitement définies.

Au printemps, une fois la végétation redémarrée, le roulage permet de retravailler la surface du sol ayant subi de légers dommages suite aux alternances gel – dégel – pluie de la fin de l'hiver. Si le roulage peut s'avérer utile à d'autres moments, il est impératif que le sol ne soit ni trop sec afin d'éviter les sautilllements du rouleau ni gorgé d'eau sous peine de créer un tassement trop important du sol qui entraînerait l'asphyxie du système racinaire.

4. Le désherbage sélectif

Afin de ne garder que les graminées semées, il faut éliminer les adventices indésirables dans les gazons.

Si on doit faire face à un grand nombre d'adventices dans un gazon nouvellement installé, il est préférable d'attendre plusieurs tontes avant d'envisager tout traitement. En effet, un grand nombre d'adventices annuelles disparaissent ne supportant pas les tontes successives.

Par contre, si un traitement sélectif s'avère quand même nécessaire, il est possible d'intervenir dès le stade 2 feuilles des graminées. Une identification précise des adventices à éliminer permet le choix d'un produit adéquat de traitement. Afin de vous aider dans le choix du produit, nous vous invitons à utiliser la fonction de recherche de la base de données « produits phytosanitaires utilisés en espaces verts », accessible via le site internet www.cthgx.be.

La plupart des herbicides sélectifs contenant des phytohormones, il faut veiller à respecter certaines règles pour s'assurer de l'efficacité du traitement :

- température maximum d'utilisation : 25°C
- température minimum d'utilisation : 13°C
- traiter par hygrométrie élevée
- pas de traitement par temps venteux
- respecter un délai de 6 heures sans pluie après traitement
- respecter le dosage inscrit sur l'étiquette du produit.

5. L'aération

Buts de l'opération :

- améliorer la structure et la texture d'un sol,
- stimuler le développement du système racinaire,
- favoriser les échanges d'air et d'eau,
- favoriser la pénétration de l'eau et des engrais.

En fonction du but recherché, la fréquence peut varier de 1 à 2 fois par an, en période de végétation active et en évitant les périodes de conditions extrêmes tant au niveau des températures que de l'humidité du sol.

Le type d'aérateur (à lames, à louchets creux, à dents pleines) est également fonction du but poursuivi ; si on désire corriger la structure et la texture du sol, on travaille avec des louchets creux, si on désire favoriser les échanges, on utilise plutôt des dents pleines ou des lames. Lorsqu'on désire corriger la structure et la texture, il faut coupler des opérations de sablages avec l'aération.



Vitrine Gazons de Wallonie

Réalisée avec l'appui du Ministère de l'agriculture et de la Ruralité en région wallonne

CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE GEMBOUX

Chemin de Sibérie 4 5030 GEMBOUX

081/62 52 30 fax 081/61 00 47 www.cthgx.be cthgazon@skynet.be

